

# DOCUMENT EXPLICATIF

## DRAINAGE DES TERRAINS



### Préambule

Les changements climatiques amènent des variations extrêmes de précipitations, soit de longues ou fortes précipitations ou des longues périodes de sécheresse. Cela signifie un apport plus élevé en eau pour les réseaux de gestion des eaux pluviales de lors des épisodes de pluie ou une forte pression sur le système d'aqueduc lors des périodes de sécheresses. Afin de pallier les inconvénients que ces situations peuvent occasionner, il faut adopter des comportements ainsi que des pratiques soucieuses d'une gestion écoresponsable des eaux de pluie.

Ce guide a été élaboré dans le but de sensibiliser la population Saint-Rémoise à cette problématique ainsi que de lui fournir des informations utiles à la gestion des eaux de pluie sur leur propriété.

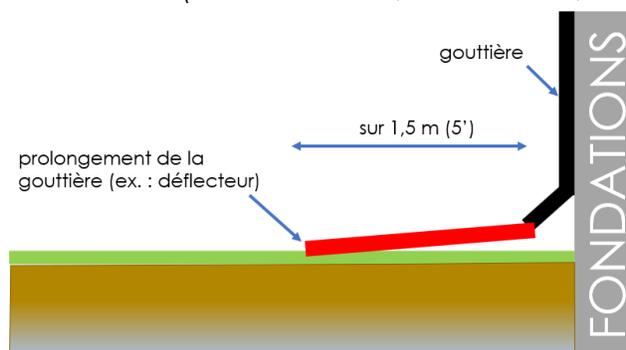
### Gestion des eaux pluviales

Moins votre terrain est composé de surfaces végétalisées (ex. : gazon, plantes, arbres, rocaille, etc.), plus il devient imperméable à l'eau. Cela engendre moins d'infiltration d'eau dans la nappe phréatique, alors que l'eau est redirigée vers le réseau d'égout pluvial de la municipalité.

Étant donné que l'approvisionnement en eau de la ville de Saint-Rémi dépend de la présence d'eau souterraine, et que l'envoi de trop grande quantité d'eau trop rapidement vers les réseaux d'égout pluvial peut engendrer des surcharges du réseau, il est important d'adopter des comportements ainsi que des bonnes pratiques afin d'augmenter la pénétration de l'eau dans le sol et de diminuer le ruissellement vers les réseaux municipaux.

Cela inclut de limiter au maximum les surfaces imperméables à l'eau (ex. : constructions, stationnement, etc.) et d'aménager votre terrain afin de maximiser les surfaces végétalisées (ex. : plantation de gazon, de végétaux, aménagement de rocailles, etc.)

Il existe également des bonnes pratiques afin d'augmenter l'infiltration d'eau dans le sol, comme en aménageant un stationnement perméable à l'eau, en prolongeant les gouttières de votre maison afin que l'eau s'infilte dans le sol plutôt que vers votre drain de fondation (drain français), ou encore en aménageant un jardin de pluie.



Pour plus d'informations, consultez le

[https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement\\_territoire/urbanisme/guide\\_gestion\\_eaux\\_pluie\\_complet.pdf](https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement_territoire/urbanisme/guide_gestion_eaux_pluie_complet.pdf)

### Jardins de pluie

Un jardin de pluie est un aménagement qui retient l'eau de pluie et réduit le ruissellement d'eau de votre propriété. D'utilité à la fois esthétique et fonctionnelle, ils sont relativement faciles à aménager.

# DOCUMENT EXPLICATIF

## DRAINAGE DES TERRAINS

Grossièrement, il suffit d'observer, lorsqu'il pleut, comment l'eau est acheminée et captée sur votre terrain. Ensuite, il faut déterminer les emplacements possibles des jardins de pluie en fonction de ces observations, puis analyser le sol à ces emplacements et calculer les dimensions des surfaces imperméables à drainer pour déterminer la superficie, la profondeur, la forme ainsi que l'apparence générale des jardins de pluie. Finalement, il ne reste qu'à choisir les plantes qui garniront votre jardin de pluie.

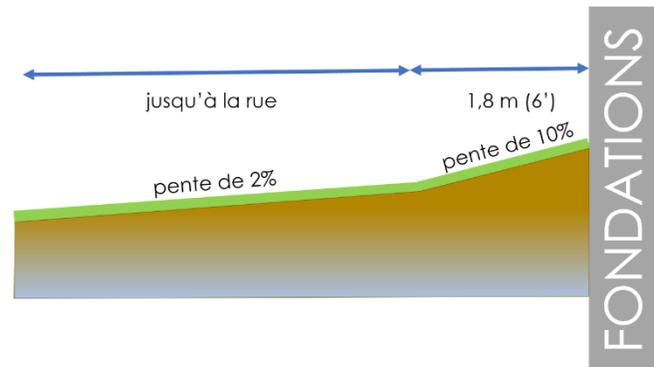
Un guide pouvant vous aider à la réalisation de ce type d'ouvrage est disponible à l'adresse suivante : <https://www.obvmr.org/jardins-de-pluie>.

### Eaux pluviales et fondations

L'infiltration d'eau dans le sol, bien que bénéfique pour la régénération de la nappe phréatique, peut être néfaste si elle se fait trop près de vos fondations. Cela augmente la pression de l'eau sur les fondations et peut entraîner une saturation du drain de fondation (drain français). De plus, elle augmente la profondeur de pénétration du gel dans le sol.

Il faut donc éviter de planter des végétaux trop près des fondations car le fait de les arroser augmente la quantité d'eau près des fondations. Il faut également favoriser l'écoulement de l'eau vers votre terrain par les pentes de terrain.

Idéalement, une pente de terrain de 2% vers la rue favorise l'égouttement optimal de votre terrain. De plus, pour éviter un affaissement du remblai autour de votre fondation, il est recommandé que la pente du terrain soit de 10% sur les premiers 1,8 m (6') de la fondation. Le prolongement des gouttières, comme illustré plus tôt, permet également de réduire les infiltrations d'eau près des fondations.



Pour plus d'informations, consultez le <https://www.apcha.com/documentation/technique/guides-techniques/fondations/drainage-des-eaux-de-surface.com>.

### Gestion des eaux vs conflits de voisinage

Il est de la responsabilité de chacun de gérer les eaux de pluie provenant des toits à même son terrain. De plus, vous ne pouvez pas diriger vos eaux de pluie vers les terrains de vos voisins, mais bien selon la disposition réglementaire suivante :

*« Tout terrain occupé par un bâtiment principal doit être aménagé afin de présenter une pente permettant l'écoulement des eaux de pluie vers la rue, un fossé, un cours d'eau, un lac ou un système de collecte ou d'infiltration dans le sol des eaux de pluie. »*

Advenant un problème avec votre voisin en lien avec la gestion des eaux pluviales entre vos terrains, c'est le Code Civil du Québec qui s'applique. Donc, si un conflit survient, des procédures judiciaires vous seront peut-être nécessaires afin d'arriver à le résoudre. Source : <https://www.justice.gouv.qc.ca/vos-differends/rapports-de-voisinage/lecoulement-des-eaux/>

**Pour toutes informations supplémentaires, vous pouvez nous joindre aux coordonnées suivantes :**

**Service de la planification du territoire**  
105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Qc, J0L 2L0  
[inspecteur@ville.saint-remi.qc.ca](mailto:inspecteur@ville.saint-remi.qc.ca), 450-454-3993 poste 9225